



PRÉFET DU JURA

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Lons le Saunier, le **25 OCT. 2013**

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DES MOYENS DE L'ETAT

Le Préfet du Jura

à

Bureau des Collectivités Territoriales et du
Contentieux
Affaire suivie par :

Pascale RUISSEAU
Tél : 03 84 86 85 35
Mél : pascale.ruisseau@jura.gouv.fr

Circulaire n° 53

TRANSMISSION PAR MESSAGERIE

- Mesdames et Messieurs :

- ♦ les Maires
- ♦ les Présidents des communautés d'agglomération
- ♦ les Présidents des communautés de communes
(Pour attribution)

Monsieur le Sous-Préfet de Dole
Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude
Madame la Présidente de l'association des maires du Jura
Monsieur le Président du conseil général
(Pour information)

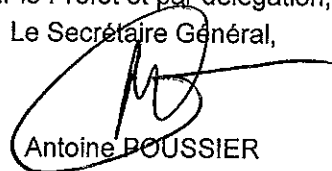
OBJET : Arrêtés constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux

Je vous informe que sont publiés au recueil des actes administratifs les arrêtés constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Vous pouvez consulter l'arrêté relatif à votre établissement public de coopération intercommunale sur le site www.franche-comte.territorial.gouv.fr.

Le bureau des collectivités territoriales et du contentieux reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Antoine **POUSSIER**